

Conformément à l'avis paru dans le Journal officiel de la République et canton du Jura du 25 mai 2023 N° 19, l'Assemblée communale de ce jour est ouverte à 20h15 par son président M. Lionel Richard.

Le procès-verbal est tenu par Mme Sylvie Gigon Rotunno, secrétaire communale.

La liste électorale pour cette assemblée est arrêtée à 1297 ayants droit de vote en matière communale.

On note la participation de 22 électrices et électeurs. Le Conseil communal est au complet.

Le Président rappelle l'article 20 alinéas 3 et 4, du Règlement d'organisation.

Mmes lezzi et Briot sont désignées comme scrutatrices.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 janvier 2023
2. Prendre connaissance et approuver le règlement concernant les subventions des investissements dans le domaine de l'énergie de la commune mixte de Fontenais.
3. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2022 et voter les dépassements budgétaires
4. Informations communales.
5. Divers.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

#### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 janvier 2023**

Le Président informe les citoyens que le procès-verbal de l'assemblée du 9 janvier 2023 a été déposé publiquement 15 jours après l'assemblée. Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue au secrétariat communal.

*Mis au vote le procès-verbal du 9 janvier 2023 est accepté à l'unanimité.*

#### **2. Prendre connaissance et approuver le Règlement concernant les subventions des investissements dans le domaine de l'énergie de la commune mixte de Fontenais.**

La conseillère en charge du dicastère Mme Voisard Bourquard prend la parole, ce règlement avait été présenté le 9 janvier 2023, le canton ayant demandé des modifications il est présenté une nouvelle fois ce soir. Il n'existe pas de règlement type.

*Entrée en matière acceptée*

La Section de l'énergie a souhaité quelques modifications, qui sont présentées par slide. L'article 4 voit les changements qui concernent le couplage du solaire thermique et de la chaleur fossile, qui sera soutenu.

L'article 7 dans les cas où une subvention similaire existe dans le Programme Bâtiments du canton du Jura, la promesse de subvention communale peut être fondée sur la décision cantonale. Si aucune subvention cantonale n'est versée, la commune traitera tout de même la demande de subvention.

L'article 8 est nouveau le Conseil communal fixe annuellement le montant des subventions. Il tient compte pour ce faire des résultats des comptes de l'année précédente et de la réserve budgétaire. En cas de déficit, l'enveloppe des subventions ne pourra pas excéder 10'000 francs et sera équitablement répartie entre toutes les demandes de subventions. Les montants des subventions sont remis à jour annuellement et sont de la compétence du Conseil communal.

L'article 9 précise qu'il n'existe aucun droit à bénéficier de ces subventions.

*Discussion*

AF demande des précisions concernant l'article 9.

La conseillère renseigne qu'il ne va pas de soi de bénéficier d'une subvention, il n'y a pas de voie de recours.

PH interroge sur un effet rétroactif.

Il n'y aura pas de rétroactif, le règlement entrera en vigueur après sa validation par l'assemblée. Les montants ont été décidés lors du budget. Le photovoltaïque n'est plus subventionné depuis le début de l'année.

PH suggère d'informer par tout ménage, une fois le règlement validé.

PR a posé des panneaux en mai, il demande si c'est la facture qui fait foi.

Mme Voisard Bourquard renseigne que c'est le dépôt de l'annonce. Mais l'assemblée reste souveraine pour décider de ce qui sera subventionné.

*Le règlement est mis au vote tel que présenté, il est accepté à la majorité évidente.*

### **3. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2022 et voter les dépassements budgétaires**

Le maire M. Petignat prend la parole les comptes sont fidèles au budget présenté, ils bouclent avec une perte de 143'672 francs. La commune est pénalisée par le retard pris par le canton concernant le versement des partages d'impôts des personnes morales. Nous avons reçu la somme attendue ce jour, et donc pas en 2022. Quelques bonnes nouvelles sont annoncées ; le déficit de l'UAPE est fortement réduit, il se monte à 27'000 francs. Le secteur forestier, dont la vente du bois s'est améliorée, n'est plus déficitaire ainsi que des impôts de gains immobiliers pour 104'000 francs. Tous les éléments du budget sont volatiles. On a dû prélever 150'000 francs sur la réserve de politique budgétaire, il reste 310'000 francs sur ce fond. Nous percevons 300'000 francs de moins de la péréquation et les perspectives ne sont pas encourageantes. Notre participation aux frais d'accueil des réfugiés ukrainiens, sont des frais que nous ne maîtrisons pas. Les frais qui concernent l'énergie de la patinoire vont augmenter. L'effort des citoyens par l'augmentation de la quotité d'impôts, se ressent dans l'amélioration de l'endettement bancaire, nous constatons que la dette brute est de moins 3 millions. Nous avons pu effectuer des travaux pour l'eau à Bressaucourt, suite au crédit voté. Le Maire remercie les anciens membres du Conseil communal, ils ont été attentifs au bon fonctionnement, le même effort est porté aujourd'hui avec les nouveaux membres. Les comptes ont été révisés par la fiduciaire BDO, le rapport a été transmis à la Commission des finances.

*Entrée en matière acceptée*

Le caissier communal prend la suite pour la présentation par chapitre.

#### Administration générale

Votations et élections en 2022, les frais sont inférieurs à ceux budgétés. Un mandat a été donné à un expert concernant un partage d'impôts. Le site Internet a été remanié. La réfection du mur du château et de la barrière, cette dernière n'était pas prévue au budget.

#### Ordre sécurité publique défense

Le montant attribué à la police verra une modification l'année prochaine, la présence durant la fête sera séparée. SIS Calabri le bénéfice réalisé est reversé au fond.

#### Formation

La Commission d'école et la directrice ont respecté le budget. Une subvention a été octroyée pour l'achat du matériel informatique. Un remboursement de frais concernant des transports scolaires est relevé. Le nombre d'élèves est augmentation au collège.

PH questionne sur les panneaux solaires de l'école.

Les statistiques de BKW nous permettent de voir le détail de la vente d'électricité, nous avons revendu l'excédent pour un montant de 9'154 francs.

#### Culture, sport et loisir église

Les charges de la patinoire seront supérieures au budget. Des dégâts ont été causés au robot-tondeuse le montant des réparations est de 5'177 francs.

#### Santé

Rien de particulier à signaler.

#### Prévoyance sociale

UAPE la contribution se monte à 26'993 francs. On relève une diminution de l'aide sociale. L'accueil des réfugiés ukrainiens voit une augmentation de la participation communale aux charges de l'état.

#### Trafic – transports- télécommunications

Dépassements pour les TP concernant des maladies ou absences. Entretien des routes : moins de dépenses. Entretien chemins forestiers : réfection du chemin des Chainions et signalisation. Une machine nous a lâché 2 mois après la garantie. Plusieurs véhicules étaient à réviser en 2022. Remplacement d'installations éclairages publiques, notamment l'éclairage qui mène à La Côte à Fontenais. Forte baisse de la consommation électrique.

#### Protection environnement aménagement

Entretien des canalisations est en baisse. Achat d'eau : peu de changement. SEPE a coûté moins cher que budgétisé. Déchets : beaucoup d'efforts ont été faits. Nouvelle rubrique qui concerne la taxe eau, des montants ont été dépensés pour la mise en place de la taxe, mais nous bouclons avec un léger bénéfice. Cimetières : nous avons dû trouver un soutien pour cause absence à la voirie, un mandat été octroyé à une entreprise locale.

#### Economie publique

Les chemins vicinaux verront une révision du règlement, M. Briot précise que la commission travaille sur la mise à jour du règlement. Deux séances se sont déroulées jusqu'ici, il en faudra une supplémentaire pour finaliser. Concernant la forêt, la contribution au SIDP pour la patinoire et pour le bois indigène, sera prélevée par le fond forestier, ainsi que 31'000 francs pour l'entretien des chemins. Le triage forestier nous reverse 36'660 francs.

Question est posée concernant le bois qui a été coupé sur la commune pour la patinoire, a-t-il été payé ?

Oui en puisant sur les fonds forestiers, il s'agit de bois indigène.

Rien de particulier à signaler pour l'électricité, les détails seront donnés en fin d'assemblée. Impôts des personnes physiques ; 40'000 francs de moins et une grosse différence concernant le partage d'impôts des personnes morales. Cependant, les impôts sur les gains immobiliers compensent les pertes. Nos contribuables prennent du retard sur le paiement des impôts, représenté par le montant relatif au retard vers le canton.

Résultat des comptes 2022 : en prélevant 150'000 francs sur le fond de politique budgétaire, l'excédent de charge se monte à 143'672 francs.

#### Investissements

Travaux de rénovation au château ainsi que la réfection du local au rez-de-chaussée, changement des candélabres. Le total des investissements est réparti sur une durée de 5 ans, montant 1'683'000 francs.

L'évolution des dettes à courts, moyens et longs termes est présentée par un graphique.

Les projections réalisées dans le cadre du projet de fusion, permettent de revenir à meilleure situation.

#### Dépassements

Traitement du personnel d'exploitation : 31'235.95 francs, les indemnités assurances sociales voient un écart de 36'178.30 francs.

Le Conseil recommande d'approuver les comptes 2022.

M. Stalder prend la parole pour la Commission des finances, le préavis est fondé sur la séance du 22 mai dernier et la présentation des comptes avec le maire et le caissier. Le rapport de la fiduciaire a permis de statuer le 13 juin, il est recommandé de valider les comptes 2022. La commission salue le travail de longue haleine afin de faire baisser la dette, elle pose un certain nombre de questions afin de trouver des solutions, ce qui permet d'arriver à une amélioration. La commission des finances se réunit régulièrement, elle est autonome et questionne si besoin. M. Stalder remercie pour le travail réalisé et accepte les comptes 2022.

*Mis au vote des dépassements de 31'235.95 francs et de 36'178.30 francs, ils sont acceptés à l'unanimité.*

*Mis au vote des comptes 2022 tels que présentés, ils sont acceptés par les 22 personnes présentes.*

## **7. Informations communales**

Mme Voisard Bourquard présente le rapport d'activité 2022-2023 qui concerne la politique énergétique, à la suite d'une demande lors de la dernière assemblée communale. Le réaudit Cité de l'énergie a permis la confirmation du label à 77,4%, malgré le peu de choses réalisées. Un stand « Cité de l'énergie » a pris place au marché local en automne. L'optimisation de l'éclairage public avec l'extinction et la mise en place des points « Stop ». La consultation du plan climat cantonal a été traitée. La révision du règlement communal des subventions, présenté ce soir. Un atelier consommer moins et mieux l'énergie a été organisé en février, en collaboration avec l'UP. La communication par les articles dans le Fontenais informations, les tous ménages et le site Internet. Des conseils aux citoyens sont prodigués concernant les rénovations de bâtiments. Les statistiques sur l'éclairage public sont présentées, une économie annuelle d'environ 60'000 kWh et 17'000.- francs entre la situation 2022 et 2019, le cumul depuis 2019 est de plus de 100'000 kWh et c'est environ 29'000.- francs qui ont été économisés. La statistique de l'installation solaire est présentée par un graphique, il a été perçu environ 50'000 francs par la revente de l'énergie. Le plan d'action 2023-2024 voit l'étude du potentiel solaire sur les bâtiments communaux, des formations internes pour les collaborateurs sont prévues. L'école de Villars devra être rénovée à la suite de la décision de l'assemblée.

M. Petignat informe sur les raisons de l'abandon du projet de fusion, plusieurs rendez-vous manqués de notre partenaire, beaucoup d'hésitation et pas d'objectif clair, ont décidé les autorités à renoncer au projet de fusion. La commune avait déjà mis beaucoup d'énergie, il ne servait à rien de prolonger cette situation. L'investissement pour Fontenais est de 15'000 francs, mais il restera les réflexions menées et plus matériellement les projections financières réalisées par BDO qui seront un bon outil pour la commune.

M. Laurent Choulat renseigne sur les travaux qui ont été réalisés sur la réfection des conduites d'eau à Bressaucourt. Profitant d'une synergie avec BKW, un secteur qui n'était pas englobé dans le projet initial a été refait, les montants pourront toutefois être inclus au crédit voté. Les travaux reprendront après les vacances d'été. Le village de Bressaucourt est alimenté par le SEHA, le conseiller informe que la conduite qui vient de la Haute-Ajoie a été rompue au niveau du viaduc, la connexion se fait depuis St-Ursanne. Des restrictions d'eau sont annoncées, il est demandé aux citoyens d'être vigilant sur la consommation.

Mme Angélique Kunz renseigne sur l'école primaire, le SEN a confirmé la nomination de postes d'enseignantes Mmes Laurine Montavon, Solène Gobat, Sara Liniger avaient été désignées par la Commission d'école, pour une année.

Mme Julie Hennin invite la population à participer le 19 août à la fête sous les étoiles, il s'agira du marché d'été avec un théâtre de rue, et il sera possible de se restaurer. La boîte à lire de Fontenais a été accidentée, une personne est recherchée pour se charger de son suivi. L'école primaire est sollicitée décorer la boîte à lire.

Mme Voisard Bourquard informe sur les travaux de la place de jeux de l'école, le démontage débutera prochainement. Les aménagements pour la réfection de la source de la Bonne-Fontaine débuteront en septembre. La boulangerie va ouvrir ses portes tout prochainement. Un cours de fauche à la faux est organisé le 1<sup>er</sup> juillet à Calabri.

## **8. Divers**

Le Président rappelle le règlement d'organisation et l'article 15, qui stipule que l'assemblée communale ne peut liquider définitivement que les objets portés expressément à l'ordre du jour. Le Conseil peut prendre en considération les propositions qui seraient faites.

PR intervient concernant la station de pompage à Bressaucourt, il suggère d'utiliser l'eau à des fins agricoles ou pour l'arrosage.

M. Choulat répond qu'un projet est en réflexion, afin de la mettre en activité pour l'agriculture ou le maraîchage.

PR informe de l'organisation de la fête aux cerises à Bressaucourt les 1<sup>er</sup> et 2 juillet.

M. Petignat interroge M. Houlmann qui souhaitait deux rapports annuels sur le suivi de politique énergétique. L'intéressé remercie pour la présentation très complète, un rapport annuel suffira.

PH remarque que la place en tartan est fortement endommagée, suite aux passages des rollers. Il faudrait orienter les joueurs de skater vers un autre accès.

La conseillère répond que dans le cadre de la réfection de la place de jeux, le tartan sera réparé. En effet les rollers ont l'interdiction de l'emprunter, mais en principe le chemin d'accès à la piste est utilisé.

La parole n'étant plus demandée, le président M. Lionel Richard remercie les personnes présentes, il lève l'assemblée à 21h50 en souhaitant un bel été à tous.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :  
Lionel Richard

La secrétaire :  
Sylvie Gigon Rotunno